

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2593

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73, rue Vauban à Lyon 6e, au profit de l'Association "Comité du Rhône pour l'UNICEF"

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme BRUGNERA Anne

## SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2593 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL SIS 73, RUE VAUBAN A LYON 6E, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "COMITE DU RHONE POUR L'UNICEF" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association dénommée « Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) » a été fondée en 1964. Elle permet d'assurer en France la représentation de l'UNICEF, organisation intergouvernementale qui plaide et intervient pour la protection des droits de l'enfant.

Le Comité Français pour l'UNICEF a développé un réseau de comités départementaux, tel que le Comité du Rhône pour l'UNICEF, présent à Lyon depuis 1964, avec pour mission d'assurer la promotion des actions de l'UNICEF auprès de tous les publics et notamment des jeunes en s'appuyant et en argumentant sur la Convention des Droits de l'Enfant et de procéder à la collecte de fonds nécessaires à la poursuite de ses programmes.

La Ville de Lyon apporte son concours au Comité du Rhône de l'UNICEF en lui mettant à disposition, à titre gratuit, un local depuis 1985 au 148, rue Vauban, puis, depuis 2005 au 73 de la même rue dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, les fluides restant à la charge de l'Association.

L'avenant à la convention d'occupation du local voté le 25 novembre 2013 et signé le 2 janvier 2014 arrive à échéance en date du 31 décembre 2016.

Afin de confirmer le soutien aux actions du Comité du Rhône de l'UNICEF en matière de promotion des droits de l'enfant, conformément aux orientations fixées par le projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Lyon et aux engagements pris dans le cadre de la convention d'objectifs 2014-2020 -Ville amie des enfants-, entre la Ville de Lyon et l'UNICEF au Conseil municipal du 4 juillet 2016, il est proposé par le présent avenant n° 2 de reconduire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, la mise à disposition dans les mêmes conditions pour le local actuel situé 73, rue Vauban, dont la Ville de Lyon est copropriétaire et dont la valeur locative annuelle est estimée à 24 000 €

Vu les délibérations n° 2011/3965 du 7 novembre 2011 et n° 2013/5994 du 25 novembre 2013 ;

Vu la convention d'occupation domaniale du 7 décembre 2011 ;

Vu l'avenant du 2 janvier 2014 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- L'avenant n° 2 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association Comité Français pour l'UNICEF et son Comité du Rhône, concernant la mise à disposition d'un local situé 73, rue Vauban à Lyon 6<sup>e</sup>, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA